

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

Date de convocation :  
30 novembre 2022

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 22  
Pouvoirs : 6  
Excusés ou absents : 1

Date d'affichage :  
30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

**Étaient présents** : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. DA ROCHA, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

**Avaient donné pouvoir** : Mme HUBERT à M. SALAK, Mme HOUARD à M. GRANGETAS, Mme MARGUERITAT à Mme VAN DE WALLE, Mme FERNANDES à Mme FOURNIER, M. BAUGÉ à M. DA ROCHA et M. DEBROYE à M. FABRE.

**Était absente ou excusée** : Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **167/2022 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE AL N°362 SITUEE AU 118 CHEMIN DE LA CHAUSSEE DE CESAR**

#### **3.5.3 Convention d'Occupation**

M. GATTEFIN présente ce dossier

Par délibération 085/2021 du 8 juillet 2021, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un bail de location de terrain au 118 Chemin de César (parcelle AL 362) avec la société PHOENIX INFRASTRUCTURE pour l'installation, l'exploitation d'une installation radioélectrique.

La société VALOCIME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier, a démarché la Commune et a proposé une reprise de bail à l'issue de celui signé avec PHOENIX INFRASTRUCTURE.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 92 m<sup>2</sup> environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Vu l'avis de la commission « Affaires générales, état civil, anciens combattants, vie économique » du 28 novembre 2022,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir pris connaissance et délibéré :**

- Accepte le principe de changement de locataire,

- Décide de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 22/07/2033, tacitement reconductible, à la société VALOCÏME, les emplacements de 92 m<sup>2</sup> environs sur la parcelle cadastrée AL N°362,
- Accepte le montant de l'indemnité de réservation de 2 200 € (200 € versés à la signature + 10 x 200 €/an),
- Accepte une avance de loyer d'un montant de 3 300 € (300 € versés à la signature + 10 x 300 €/an), imputable à hauteur de 275 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans),
- Accepte un loyer annuel de 4 000 € brut (soit 3 725 € Net de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles sans TVA car le Contractant n'y est pas assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50%,
- Autorise Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÏME et tous documents se rapportant à cette affaire.

**Le Maire,**



**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



**Fabienne THIAULT**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 09 / 12 / 2022**

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2022

Numéro de Certificat 018-211801410-2022